


Publié le 1er février 2023
Décision 8-2023
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
Demande de financement pour les travaux d'extension et d'aménagement du cimetière communal

Le Maire de Fresnes-sur-Escout,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 09 juillet 2020 portant délégation générale au Maire pour la durée de son mandat et notamment le 25° :

De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions. Etant à préciser que cette délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, en vue du financement des travaux d'extension et d'aménagement du cimetière communal.

Décide :

Article 1^{er} : De solliciter la DETR à hauteur de 107 376.10€, soit 40% du montant HT de l'opération.

Article 2 : Le montant des travaux est estimé à 268 440.25€ HT.

Article 3 : Les crédits sont inscrits au budget primitif.

Fait à Fresnes-sur-Escout, le 26 janvier 2023

Mme le Maire
Valérie FORNIES



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escout

Tél : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-sur-escout.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Basin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

VILLE DES



Parc
naturel
régional
Scarpe - Escout



Valenciennes
Métropole